

Revue opérationnelle 2008 - République d'Haïti dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-CE

Table des matières

1. MISE A JOUR DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE	2
1.1 Mise à jour de la situation politique	2
1.1.1 Mise à jour de la situation économique.....	5
1.1.2 Mise à jour de la situation de pauvreté et la situation sociale.....	7
1.2 Examen de la coopération passée et en cours	8
1.2.1 Macroéconomie.....	10
1.2.2 Infrastructures / Réhabilitation.....	10
1.2.3 Développement rural	12
1.2.4 Socio-économique	13
1.2.5 Education	14
1.2.6 Gouvernance	14
1.2.7 Lignes Budgétaires	16
1.2.8 Autres instruments.....	16
1.3 Cohérence des Politiques pour le Développement (CPD)	16
1.4 Stratégie UE pour les Caraïbes	18
1.5 Coordination des bailleurs et harmonisation	18
1.6 Dialogue dans le pays avec l'ON et les ANE, les autorités locales et les Parlements nationaux	19
1.7 Conclusions	21

RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2007

1. MISE A JOUR DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

1.1 Mise à jour de la situation politique

Le Gouvernement de coalition a continué à bénéficier d'un important soutien de la population pendant le premier semestre 2007, grâce notamment aux progrès réalisés sur le plan de la sécurité, la stabilisation de la monnaie locale et une réduction de l'inflation. Toutefois, les relations entre le Gouvernement et le Parlement sont restées tendues et dans la deuxième partie de l'année, des signes de fragilité croissante se sont accumulés dénonçant la dégradation progressive du laborieux compromis sociopolitique établi depuis 2006.

Le climat politique instauré avec le retour à la légitimité constitutionnelle a permis des progrès importants dans le sens de la sécurité, de la stabilité politique et de la concrétisation des bases légales de la réforme de la justice. Toutefois ces résultats demeurent fragiles et ne peuvent occulter que le pays reste confronté à des difficultés majeures, demeurées sans solution, le difficile apprentissage du fonctionnement normal des structures démocratiques (Parlement, système judiciaire), et la faible cohésion gouvernementale qui compromet sa capacité à délivrer. Tel que se présente la situation, trois lignes de fracture menacent les efforts entrepris : la fragilité de la croissance économique, les retards dans la mise en œuvre de la « réforme électorale » et judiciaire, les lenteurs dans la mise en place des politiques sectorielles adaptées qui compromettent l'efficacité des investissements consentis et ont du mal à concrétiser le changement.

Malgré l'ambitieux programme politique engagé par la coalition gouvernementale, son action s'est progressivement heurtée à l'insatisfaction aussi bien du secteur des affaires que de la population, face à l'augmentation du coût de la vie. La hausse généralisée des produits de première nécessité, l'impact des fluctuations des prix du baril de pétrole sur le marché international, la chute du dollar, ainsi que les dégâts produits par la saison cyclonique ont détérioré le climat social et mis à nu les faibles capacités de l'équipe gouvernementale à faire face de façon concertée aux nombreux défis nationaux à relever.

Le processus électoral en Haïti qui avait commencé en 2005 avec les élections présidentielles, législatives et locales, devait entrer en automne 2007 dans sa dernière phase : les élections partielles pour renouveler un tiers (1/3) du Sénat ainsi que les élections dites « indirectes » pour constituer des conseils et des assemblées aux échelons municipal, départemental et interdépartemental et pour désigner un Conseil Electoral Permanent (CEP). Des accusations de mauvaise gestion ont contraint le gouvernement à procéder en octobre à la dissolution du Conseil Électoral provisoire (CEP), ayant pour conséquence le blocage progressif du calendrier électoral et une dégradation rampante du climat politique.

Malgré l'implication personnelle du Chef de l'État avec la création d'une "Commission de suivi", mise sur pied en mars 2007, le processus de Réforme de la Justice était relativement en panne. En novembre le président Préval a repris l'initiative et a convoqué le parlement en session extraordinaire pour qu'enfin il approuve la nouvelle législation concrétisant la réforme

de la Justice qui doit déboucher sur l'indépendance réelle du pouvoir judiciaire et sa modernisation. De ce fait, ces 2 derniers mois ont vu des progrès tangibles, tant au niveau institutionnel qu'opérationnel :

- **Reforme législative** : L'adoption par le Parlement Haïtien des lois sur le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), sur l'École de la Magistrature (EMA), ainsi que l'adoption de la loi sur le Statut des Magistrats en novembre 2007.
- **Détention préventive** : La libération de 470 détenus suite aux travaux et aux recommandations de la Commission consultative sur la détention préventive prolongée, créée en juin 2007 sous l'égide du Ministère de la Justice. De nombreuses organisations avaient dénoncé les conditions de détention inhumaines imposées aux détenus en Haïti, dont moins de 10% a été condamné dans le cadre d'un véritable procès judiciaire
- **Campagne d'information et de sensibilisation** des acteurs judiciaires, politiques et de la société civile par le biais de rencontres dans les juridictions.
- **Accès à la justice** : Suite à la réouverture en août dernier du tribunal de paix de Cité Soleil et l'ouverture le 8 décembre d'une « maison de justice » dans cette zone. Ouverture prévue aussi de quatre bureaux d'aide légale, à l'image de celui du Cap-Haïtien.
- **Réouverture de l'École de la magistrature** : À partir de janvier 2008, premières sessions de formations continues dispensées par l'École de la magistrature.

La MINUSTAH et la PNH ont mis en œuvre une nouvelle stratégie dans la continuation des actions musclées, démarrées à la fin décembre 2006. Les forces sécuritaires ont commencé à reconquérir les territoires des gangs dans les quartiers les plus troublés de la capitale, notamment Cité Soleil, BelAir et Martissant et à reprendre le contrôle des zones de non droit, en s'installant de façon permanente dans les anciens bâtiments occupés par ces gangs. Le nombre d'enlèvements a été réduit considérablement le premier semestre, mais face au regain de l'insécurité en fin d'année, l'inquiétude reste très vive et affecte de plus en plus les secteurs économiques qui ne voient pas se dessiner un réel changement dans le pays.

Perçu comme indispensable par l'ensemble de la communauté internationale, le mandat de la MINUSTAH a été renouvelé initialement pour 8 mois, jusqu'à octobre 2007 pour ensuite être prorogé pour une nouvelle année jusqu'à octobre 2008. A cette occasion le mandat a été étendu à des domaines de coopération additionnels dans le cadre du soutien à la Police nationale d'Haïti pour la sécurisation des frontières terrestres et maritimes.

Le Chef d'état a marqué son engagement depuis début 2007 à appliquer une politique de lutte contre la corruption après s'être attaqué au problème de la sécurité dans les bidonvilles de la capitale. Des mesures énergiques ont été prises, spécialement dans le processus de réforme et d'épuration de la Police nationale d'Haïti. En novembre un système informatisé de gestion financière intégrée (IFMS) a été lancé dans le cadre de la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, et le trafic de la drogue. Haïti a aussi intégré la nouvelle structure de la Communauté des polices d'Amérique (AMERIPOL).

En dépit de ces mesures prises par le gouvernement des rumeurs de corruption au niveau de plusieurs institutions de l'Etat perdurent et alimentent l'opinion publique. Il paraît évident que

ces initiatives courageuses quoique nécessaires ne sont pas suffisantes et que beaucoup d'efforts restent à faire par le gouvernement pour parvenir à juguler ce phénomène.

Après de longues années de crise, Haïti sort de son isolement et assume graduellement son rôle dans l'espace régional notamment depuis sa réintégration au CARICOM comme membre à part entière en 2006.

Bien que son influence ne soit pas encore à la hauteur de son potentiel et de sa démographie (ses intérêts ont été insuffisamment valorisés dans certaines négociations), Haïti maintient de bonnes relations avec ses voisins caraïbéens au niveau bilatéral et mène une politique équilibré de rapprochement avec l'ensemble des pays latino-américains.

Les relations avec la République dominicaine qui étaient sensiblement renforcées depuis l'installation du Président Préval ont connu un ralentissement à partir du deuxième semestre à l'occasion des élections dominicaines. La migration haïtienne en République Dominicaine est restée également un sujet sensible et sources de nombreux malentendus et conflits. Les autorités dominicaines ont renforcé leur présence militaire à la frontière avec Haïti à l'approche des élections et le rapatriement forcé de citoyens haïtiens s'est intensifié à la fin de l'année.

Le dialogue et la concertation politique entre les deux pays sont fortement conditionnés par l'atmosphère sociopolitique régnant d'un côté et de l'autre de la frontière : périodes de campagnes électorales, changements de gouvernement et d'administrations publiques, crises politico-économiques, vision des dirigeants des deux pays, manques institutionnels, intervention plus ou moins active de nationalistes d'un côté et de l'autre, etc.

Le rapport financé par l'aide communautaire pour l'adoption d'une stratégie binationale haïtiano-dominicaine a été officiellement remis aux autorités des deux pays. Cependant les propositions de la Commission européenne en vue de la création d'un secrétariat commun de la Commission Mixte, dans le cadre de sa politique de promotion du dialogue régional, se sont heurtées à la difficulté de surmonter les mésententes réciproques. La Commission Mixte ne s'est jamais réunie alors que des foyers de grippe aviaire en République dominicaine ont encore mis en évidence, en fin d'année, l'interdépendance des deux économies et l'impérieuse nécessité de renforcer leur intégration.

Le Chef de l'Etat a aussi poursuivi ses efforts tendant à renforcer la coopération régionale, en particulier au sein de la Communauté des Caraïbes et lors des visites chez plusieurs partenaires clefs dans la région. Dans cet esprit, le Président Préval a assisté à l'investiture des nouveaux Chefs d'Etat Equatorien, Rafael Correa, et Nicaraguayen, Ortega. Le 12 mars, le président vénézuélien, Hugo Chavez a visité Port-au-Prince. En qualité d'observateur, Haïti a participé aux réunions de l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA) en s'abstenant toutefois d'intégrer ce regroupement régional. Parmi des projets régionaux annoncés, le plus important est celui lié à l'énergie.

Par ailleurs, la visite de 4 jours du secrétaire d'Etat français à la Coopération, Jean-Marie Bockel (décembre 2007), a marqué un nouveau tournant dans les relations diplomatiques avec la France.

La forte présence sud-américaine dans la MINUSTAH, la proximité culturelle, les nouvelles aspirations des responsables politiques sud-américains contribuent à renouer des liens entre Haïti et ce continent. La coopération Sud-Sud est recherchée pour diversifier un partenariat stratégique. Outre Cuba, les pays latino-américains fortement impliqués dans la MINUSTAH

(Brésil – Argentine – Chili) développent de plus en plus leurs relations avec Haïti. Le président Lula du Brésil devrait venir en visite officielle au printemps. Plus récemment l'Uruguay s'est joint au groupe dans l'appui à la MINUSTAH, en mettant à disposition les moyens pour renforcer le contrôle maritime des côtes.

1.1.1 Mise à jour de la situation économique

Les politiques macroéconomiques mises en œuvre en 2004 ont aidé à restaurer la croissance économique, rétablir la discipline fiscale, réduire l'inflation et augmenter les réserves internationales. La stabilité du secteur financier a été maintenue en dépit de quelques signes de faiblesses. Des progrès significatifs ont été aussi accomplis dans la mise en œuvre des mesures de gouvernance économique, principalement dans le cadre légal, dans les institutions publiques clés et les processus et procédures de gestion financière. De façon remarquable, les procédures basiques budgétaires ont été restaurées, le système de passation de marchés public renforcé, et la lutte contre la corruption redoublée. Cette vague de réformes a conduit à une confiance renouvelée et s'est traduite en une croissance plus élevée.

L'exercice fiscal 2007 a vu une continuation et une consolidation des acquis de la stabilité macroéconomique atteints entre 2004-06. La majorité des objectifs macroéconomiques du programme FRPC agréé avec le FMI, ont été atteints ou dépassés, avec toutes les conditionnalités quantitatives satisfaites partiellement vers fin mars et complètement vers fin septembre 2007. Les améliorations de la sécurité et de la stabilité politique ont contribué à un retour à une croissance positive, mais l'accélération a été plus lente que prévu. En 2007, les indicateurs disponibles suggèrent la croissance du PIB réel d'environ 3% par rapport à 4% initialement envisagés. La consommation privée faible et les contraintes sur l'exécution de dépenses du gouvernement, particulièrement au cours des trois premiers trimestres, ont expliqué, en partie, pourquoi la croissance a été plus faible que prévue. L'inflation a baissé sensiblement, en conformité avec les objectifs du programme, de 12% à la fin de 2006 à 7.9% à la fin de 2007. Les faiblesses de la demande intérieure et l'appréciation nominale significative de la gourde de 10% par rapport au dollar – reflétant la stabilité croissante et les flux continus de transferts de la diaspora– ont contribué à maîtriser l'inflation, malgré une accélération erratique des prix des biens de première nécessité en fin de période.

La collecte des revenus fiscaux a été excellente bien que l'exécution des dépenses a été plus faible que prévue. En effet, les revenus domestiques ont augmenté de 0.6% du PIB, reflétant l'expansion de l'économie et l'amélioration des organismes de collecte de revenus. Les dépenses publiques ont augmenté significativement durant le troisième trimestre de l'année fiscale 2007. Comme conséquence, le déficit budgétaire (non inclus les dons et projets financés par l'aide externe) tendait vers zéro, en comparaison avec un déficit de 1.3 à 1.4 prévu dans le programme FRPC du FMI.

L'accumulation des dépôts du gouvernement – à cause de la sous exécution du budget- a facilité le contrôle de la base monétaire. Cette dernière a cru de 7.6% par rapport à un objectif de 9.9% visé par le programme. Les réserves, augmentées de 162 millions de dollars, dépassent de loin le plancher révisé du programme, ajusté de 99 millions de dollars. La réserve brute en devise a atteint un niveau équivalent à 2.6 mois d'importations (2.3 mois à la fin de 2006). La banque centrale a pris une étape importante vers la mise en place d'un cadre de politique orientée vers la quantité, en permettant un processus concurrentiel sur les enchères des bons BRH. Comme conséquence, les taux d'intérêt sur les bons BRH sont passés de 13% à 5%. Cependant, cette chute ne s'est pas traduite par une réduction significative des

taux des banques commerciales, et le crédit en gourdes n'a pas changé en 2007, reflétant, à la fois, les facteurs structurels des contraintes sur l'offre et la faible demande des entrepreneurs.

En dépit des progrès réalisés, il reste encore des défis considérables à relever. Il y a un besoin urgent d'accroître les dépenses du secteur public pour réparer les infrastructures, et fournir les services de base comme l'accès à l'eau potable, l'énergie, les réseaux de transport fonctionnels, aussi bien qu'un seuil minimal d'éducation et de santé. Cependant, ces dépenses doivent être effectuées dans un environnement de faible capacité d'absorption avec des contraintes sur l'offre. De plus, un ensemble de réformes légales sera nécessaire pour combattre la corruption, renforcer les systèmes judiciaire et pénal, approfondir le secteur financier, en vue de promouvoir l'investissement dans le secteur privé, la justice et la paix sociales. Il y a aussi de pré-réquis pour créer un niveau plus élevé de croissance soutenue, et pour promouvoir la création d'emploi. Heureusement, toutes ces priorités ont été prises en compte dans la Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (SNCRP), préparée par le Gouvernement avec un large processus de participation, et approuvée par la Communauté des bailleurs. La SNCRP contient en annexe une matrice de réformes de finances publiques et des stratégies sectorielles à mettre en œuvre pendant les trois à cinq prochaines années.

Sur la base des résultats obtenus par le Gouvernement, le Conseil d'Administration du FMI a approuvé, à la fin du mois de février 2008, la deuxième année du Programme PRGF. Au cours de celle-ci, l'accent sera mis directement sur les politiques macroéconomiques qui supportent les objectifs de la croissance macroéconomique et les priorités de la SNCRP tout en maintenant la stabilité. Ceci sera atteint à travers une augmentation de la collecte de revenus, un renforcement de la capacité d'exécution du budget, une politique monétaire prudente et des réformes dans le secteur financier. Les objectifs macroéconomiques clés à atteindre pour l'année 2008 consistent en une croissance du PIB réel de 3.7%, le taux d'inflation de fin de période de 9% et un accroissement des Réserves Internationales Nettes à 40 millions de \$US, équivalent à 2.7 mois d'importations. Ces objectifs restent modestes mais sont malheureusement dus aux contraintes qui handicapent encore le pays. La croissance dans le secteur agricole, qui totalise environ ¼ du PIB, sera probablement affectée par les récentes inondations. Progressivement le secteur secondaire devrait tirer profit des améliorations en cours, incluant un meilleur approvisionnement en électricité et des améliorations dans le réseau routier. L'accélération de l'exécution du budget au cours du dernier trimestre 2007 devrait continuer en 2008, appuyant les objectifs de croissance, en harmonie avec la mise en œuvre des stratégies sectorielles de la SNCRP.

La préparation et l'approbation de la SNCRP ouvrent la voie à une nouvelle ère de coopération entre les bailleurs et le gouvernement. Un vaste programme de politiques publiques et de stratégies sectorielles basé sur des indicateurs de performance (moyens, ressources et résultats) a été préparé. De plus, une matrice unique de réformes de finances publiques a été préparée par le Gouvernement, conjointement avec les bailleurs dans le cadre d'un exercice de « Revue des Dépenses Publiques, de la Responsabilité Financière et de la Passation de Marchés ». Tout ceci permettra une meilleure coordination des bailleurs qui pourront faire de l'appui budgétaire, s'appuyant sur des indicateurs de suivi de la SNCRP et des réformes des finances publiques.

Pareillement, la finalisation de la SNCRP en novembre 2007 donne la possibilité au pays d'atteindre, dans le cadre de l'initiative PPTTE renforcée, le point d'achèvement vers la fin de 2008. En effet, les accords avec les institutions de Bretton Woods prévoient que le Gouvernement mette en œuvre la Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la

Pauvreté, pendant une période d'un an. Sans oublier la mise en œuvre des mesures structurelles comme le contrôle des dépenses tendant vers la réduction de la pauvreté, l'adoption de la loi sur la passation de marchés, la mise en place des poste de douane dans les provinces, l'accroissement du taux de vaccination, l'utilisation du fichier central des contribuables et l'établissement d'un plan national de lutte contre le VIH/SIDA. D'autres mesures comme l'établissement d'une base de données centralisée pour la gestion de la dette et la soumission au parlement des audits des comptes du trésor, n'avancent pas trop rapidement et peuvent constituer un blocage vers l'atteinte du point d'achèvement. Mais, l'effort vaut la peine puisque le pays pourra bénéficier, au titre de l'initiative multilatérale pour l'effacement de la dette, de l'annulation de 464.4M\$ de dette, en plus de la réduction actuelle de 212.9M\$, dans le cadre de l'Initiative PPTE.

Un Accord de Partenariat Economique (APE) a été finalisé en décembre 2007 entre l'Union Européenne et Haïti, membre de la CARIFORUM. L'APE permettra aux produits caribéens d'accéder aux marchés européens sans limitation de tarifs et de quotas à partir de 1er janvier 2008, tandis qu'il y a une période de transition entre 3 et 25 ans pour le libre accès des marchandises européennes aux marchés des pays CARIFORUM. Certains produits sensibles continuent à bénéficier de protection douanière. Concernant le marché des services, les artistes et opérateurs culturels de la Caraïbe auront libre accès aux marchés européens. Quoique Haïti ait signé les APE ayant trait aux biens et marchandises, elle continue à négocier celles qui concernent les services et investissements. Une assistance technique (financée par l'UE) vise à mettre à la disposition du Gouvernement haïtien de l'expertise en commerce international pour entreprendre une étude globale sur le commerce des services qui devra faciliter notamment l'élaboration de la liste d'offre d'Haïti devant être incorporée dans la liste d'engagements souscrits par le CARIFORUM vis-à-vis de l'Union Européenne. Les négociations pour l'APE concerneront la consolidation de l'intégration régionale et les réformes économiques dans la zone caribéenne, touchant des matières telles que l'innovation et la propriété intellectuelle, la politique de concurrence et les marchés publics. La suppression des entraves entre pays voisins et la création d'un marché régional permettra d'augmenter les échanges et attirer les investisseurs, ainsi que d'empêcher la fuite à l'étranger des capitaux nationaux

1.1.2 Mise à jour de la situation de pauvreté et la situation sociale

Pays le plus pauvre de l'hémisphère occidental, Haïti est classé au 154ème rang (153ème l'année dernière) sur 177 au niveau du développement humain.[3]

La situation sociale est caractérisée par une répartition très inégalitaire de la richesse nationale: 63,4% de celle-ci est concentrée entre les mains d'à peine 20% de la population.

Les résultats définitifs du recensement organisé en 2003, et cofinancé par la Commission Européenne, estiment la population haïtienne à 8,4 millions d'habitants avec un taux annuel de croissance démographique de 2,5%.

Ce dernier recensement a mis en évidence que près de 40% de la population de 10 ans et plus ne sait ni lire ni écrire. Le taux net de scolarisation au niveau primaire continue de s'améliorer et approche désormais 70%, il reste cependant qu'environ un tiers des enfants, soit 500.000 enfants entre 6 et 12 ans qui ne fréquentent pas l'école à cause de l'isolement géographique ou de la manque de moyens financiers. Les différences en matière de genre se sont réduites aux niveaux primaire et secondaire, elles sont encore toutefois marquées pour les niveaux plus élevés d'éducation. La qualité de l'enseignement reste basse en raison du faible niveau de

formation des maîtres, de l'absence de contrôle et de régulation du système dominé par le secteur non public, qui représente 92% des établissements de l'enseignement fondamental pour 80% des élèves.

Malgré une amélioration sensible au cours des dernières années, les indicateurs de santé demeurent préoccupants. La mortalité maternelle est de 523 pour 100.000 naissances et les accouchements (environ 350.000 par an) se font à domicile dans le 75% des cas. La mortalité infantile est de 57/1000 et celle des enfants de moins de 5 ans est de 125/1000. La malnutrition aiguë touche 4,5% des enfants et la malnutrition chronique modérée ou sévère touche 22% des enfants de moins de 5 ans et représente la troisième cause de mortalité infantile. Les pathologies les plus courantes demeurent les maladies infectieuses. Moins de la moitié de la population a accès aux services de santé dont la qualité est généralement mauvaise. Cette situation est encore plus pénible en milieu rural, desservi essentiellement par les ONG (70%). La couverture vaccinale de 43% pour les enfants de 12 à 23 mois traduit cette faiblesse des services de santé.

Le taux de chômage, estimé par l'Institut Haïtien de Statistique et Informatique (IHSI) à environ 30% pour l'ensemble du pays, est plus important en milieu urbain (45,5% dans l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince), dans le milieu féminin (32,1%) et surtout chez les jeunes entre 15-19 ans (62%).

Une étude récente de la Banque Mondiale affirme, que Haïti a le taux d'émigration de personnes éduquées le plus élevé sur un groupe de 20 pays en développement analysés, avec plus de 80% de la main d'œuvre qualifiée qui quitte le pays. Cette décapitalisation a fragilisé l'Etat mais aussi le secteur privé. La question migratoire est critique aussi pour le volume important des migrations internes qui affectent 20% de la population (37% dans le département de l'Ouest qui héberge l'aire métropolitaine de Port au Prince).

Les indicateurs sur le VIH/SIDA ont connu une nette évolution positive. Selon la dernière enquête Morbidité Mortalité et Utilisation des Services (EMMUS IV) la prévalence du VIH/SIDA serait de 2.2% dans la population générale. Cette tendance doit être analysée avec prudence puisque la prévalence demeure inchangée chez les jeunes femmes (25 à 29 ans) dont seulement 7,5% utilise les préservatifs. Notons cependant l'existence de 32 sites offrant la trithérapie à plus de 8.000 patients, de 92 centres « conseil et dépistage volontaire » et de 70 sites de prévention de la transmission mère-enfant.

1.2 Examen de la coopération passée et en cours

Les activités de coopération ont été maintenues à un rythme soutenu. La totalité des ressources encore disponibles sur le 9ème FED a été engagée, après que les objectifs de dégagement aient été respectés. Ceci a permis de nouveaux engagements au premier semestre 2007, soit sur de nouveaux programmes (PARQE II, Aide Budgétaire ; soit sur des Avenants de programmes sous-financés en cours -PRPC, PRG-Gonaïves). Les décaissements sur le FED, bien qu'inférieurs aux attentes, sont en progression de 16% (62.5 M€) par rapport au niveau atteint en 2006 et connaissent une accélération importante (14M€) pour les ressources du budget communautaire. L'apport des organisations non gouvernementales, qui captent près de 30% des ressources, a été décisif dans la mise en œuvre d'une coopération de proximité répondant aux besoins primaires des populations.

Les nouveaux engagements individuels réalisés sur l'année (PIN, hors régionaux) ceux-ci totalisent 89% de l'objectif fixé dans les prévisions.

Compte tenu de la persistance des problèmes de sécurité, de faibles capacités de l'Etat, d'un environnement économique très affaibli, le Directeur Général d'AIDCO, M Koos Richelle, a autorisé la prolongation de la situation de crise en Haïti jusqu'au 31 décembre 2007 (par Note réf. n° 8652 du 16.05.2007), et l'application des articles relatifs à l'aide d'urgence (art. 72 et 73) de l'Accord de Cotonou a été demandée pour des propositions de financement qui sont en cours d'approbation.

Les contrats de services, fournitures et travaux attribués par procédure négociée au titre de la situation de crise s'élève à 2.781.198 (14 contrats). Par ailleurs 8 contrats de subvention pour un montant de 9.160.360 ont été attribués courant 2007 sur la même base.

La collaboration avec l'Ordonnateur National a été très satisfaisante et a permis le lancement et le développement de plusieurs projets et programmes. Cependant, les capacités du Bureau de l'Ordonnateur National restent encore en deçà des besoins et suite à l'étude de faisabilité la CF du Projet d'Appui au BON (3.5 M€) a été signée en juin.

Les problèmes structurels et fonctionnels de l'administration haïtienne persistent et sont autant d'obstacles à la mise en œuvre de la coopération, liées à l'absence des compétences largement ponctionnées par l'émigration, à l'étroitesse de l'offre des services, aux faibles capacités financières des entreprises locales et à un système bancaire mal adapté à leurs besoins.

Le Chef de l'Etat alertant régulièrement la Communauté Internationale sur les faiblesses de son administration nationale qui est un obstacle à l'exécution du budget de l'Etat et à la mise en œuvre de l'aide internationale, la Commission a dépêché une mission EUNIDA, d'une vingtaine d'experts et hauts fonctionnaires européens pendant quatre semaines, pour estimer les besoins d'appuis techniques et établir un programme annuel de travail des principaux ministères. Les conclusions de la mission dont devrait bénéficier l'ensemble des donateurs, ont reçu un accueil très positif.

La délégation s'est fortement investie en coordination avec les bureaux de l'ON dans la rédaction du Document de Stratégie Pays (DSP) et du Programme Indicatif National (PIN) pour le 10^{ème} FED. La programmation a été faite aussi conjointement avec les Etats Membres et le document de programmation du 10^{ème} FED finalisé localement durant le premier semestre 2007, a été successivement examiné au siège et par le Gouvernement haïtien qui a sollicité quelques amendements. Avec l'ON, la délégation a examiné le texte définitif avec la société civile pour solliciter par ce biais une première réflexion sur l'implication des ANE dans la mise en œuvre.

La Commission a voulu également apporter son appui au Gouvernement haïtien dans l'élaboration du Document Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR), notamment sous forme d'assistance technique pour la question essentielle des indicateurs. Le gouvernement haïtien considère que le DSNCRP vient suppléer au Cadre de Coopération Intérimaire (CCI) comme base de coopération entre Haïti et la communauté internationale, avec ses 3 grands priorités: le renforcement de l'Etat à travers ses institutions; la création de richesse en essayant d'atteindre le taux de croissance de 1991; et permettre à Haïti de regagner sa place au sein de la communauté internationale.

La coopération européenne en 2007 a combiné ce nouveau travail de programmation des actions à venir avec le suivi des financements mis en place pendant la période intérimaire du CCI, pour apporter une première réponse aux besoins des populations dans le cadre des programmes d'urgence, de réhabilitation et de relance post crise, ainsi que ces autres actions

décidées suite aux catastrophes naturelles d'une ampleur exceptionnelle de 2004, pour la réhabilitation et le renforcement des capacités locales de gestion du risque.

Un nombre important (540) de projets a permis, sur l'ensemble du territoire, de soutenir le monde rural, de favoriser la production et le développement des filières agricoles, d'intervenir pour réhabiliter/moderniser les services de base, de renforcer l'approvisionnement en eau potable, de développer les actions de proximité pour la réduction de la pauvreté, de réduire l'incidence des maladies et du SIDA, de créer des opportunités d'emploi par des investissements à haute intensivité de main d'œuvre, d'améliorer les conditions de l'enseignement fondamental, d'encourager la formation professionnelle, de réhabiliter les infrastructures collectives (tribunaux, voirie, assainissement, voies d'accès), de protéger/restaurer l'environnement, de sensibiliser au débat démocratique et à la prévention des conflits, de promouvoir le respect des droits humains et le rôle des femmes.

Concrètement l'appui au gouvernement a été porté sur :

1.2.1 Macroéconomie

- **9 ACP HA 29/32/33 - Appui Budgétaire Général (26 M€)** signé en septembre 2007, vise à faciliter la mise en œuvre par le gouvernement du programme de réformes en contribuant au financement du gap pour les exercices fiscaux 2006-07 et 2007-08. Une première tranche de 15M€ a été décaissée en décembre 2007 au vu de la satisfaction des conditions générales prévues dans les DTA. Le gouvernement a fait la demande de 5M€ additionnels pour l'exercice fiscal 2007-08.

La CE prévoit de décaisser un montant de 5M€ avant la fin de l'exercice 2007-08 sur la base de critères (ayant fait l'accord avec le FMI) faisant l'objet d'une évaluation fin mars 2008. Le solde de 5M€ (ajouté à 5M€ issus de l'ABG 10^{ème} FED) sera versé au cours de l'exercice 2008-09.

1.2.2 Infrastructures / Réhabilitation

- **9 ACP HA 02 et 9 ACP HA 11 – le Programme d'aide d'urgence** a terminé ses activités avec la clôture de tous les contrats ONG (à l'exception d'un seul). Un audit est en cours.
- **9 ACP HA 4 – PRD – Programme de Réhabilitation et Développement d'infrastructures socio-économiques de base (27,5 M€)** a pu engager 98% du montant total pour financer une soixantaine de projets, notamment pour la réhabilitation de périmètres irrigués, la voirie urbaine, l'eau potable, la construction d'écoles, de tribunaux de paix et de facultés.

*Au 31 Décembre 2007, plus de trente deux projets, soit environ les deux tiers, sont terminés. Une vingtaine de projets, dont une demi-douzaine dans le secteur agricole, sont encore en cours jusqu'à mi 2008. Quatre projets d'eau potable, démarrés en fin 2007, seront tous conclus avant la fin 2008. Les paiements ont atteint en fin d'année **19,3 M€** soit **70,9 %** du total du Programme. Le problème des dépassements dans les contrats en monnaie locale, occasionnés par les différences de taux de change et financés par la rubrique «imprévus», est important.*

- **9 ACP HA 15 - PRPC – Programme de Réhabilitation Post-Crise - 72 M€ (95,4, après avenants)** : ce programme mobilise en particulier une part importante des disponibilités de la convention (51,1 M€) pour la modernisation de l'axe routier Port au Prince / Le Cap (RN3) qui relie les deux principales villes du pays et qui désenclavera la région du Centre. (je suggère qu'on ajoute ici une ou deux phrases pour parler des projets agricoles financés dans le cadre du PRPC de manière à valoriser le potentiel créé par la construction des axes Port-au-Prince - Mirebalais et Cap-Ouanaminthe.
- **Réhabilitation Route Nationale 3, Port au Prince - Mirebalais (34 M€)**. Avenant au Contrat (1,7 M€) pour consolider la structure de chaussée. Manque d'implication de l'entreprise ELSAMEX dans ce contrat, traduit par un rythme d'avancement des travaux insuffisant. Une procédure de mise en demeure a été initiée en juin 2007, pour définir un objectif précis de PK21 à janvier 2008. Un autre problème supplémentaire concerne le retard des autorités haïtiennes à intervenir dans la résolution de difficultés sur le terrain, comme le prélèvement illicite de matériaux et granulats dans l'emprise de la route par des camionneurs privés.
- **Réhabilitation Tronçon Saint Raphaël – Cap haïtien**, supplémentaire de l'axe principal Pa P- Cap haïtien (23,4 M par avenant).
- **Réhabilitation Tronçon Mirebalais – Hinche (supplémentaire de l'axe principal Port-au-Prince – Cap haïtien)** : L'avenant 06/07 à la CF de 23,4 € et prolongation de délai (2 ans), s'inscrit dans le cadre d'une approche multi-bailleurs portant sur la réhabilitation de l'axe routier principal Port-au-Prince – Cap haïtien.
 - a) Marché de supervision : invitations à soumissionner envoyées aux entreprises décembre
 - b) Marché de travaux (40 M€ estimé) réception des offres prévue pour 03/08.
 - c) En plus de ces projets routiers, qui représentent 76 % du financement, le Programme PRPC finance une quarantaine de projets en cours d'instruction ou d'exécution dans les secteurs agricole, eau potable, voirie et bâtiments publics.

Sur l'ensemble de la CF (portée à 95,4 M€ avec l'avenant), 44 M€ ont été engagés et 11 M€ payés. Les disponibilités du 10ème FED pour le secteur des transports, conjointement à un financement de la coopération française, permettront de compléter l'axe (190 Km), en dotant le pays d'un couloir déterminant pour le désenclavement du territoire.
- **9 ACP HA 3 / 9 ACP RCA 4 / 9 ACP HA 19 (53,9 M€) – Développement économique du corridor nord de l'île d'Hispaniola** : le renforcement du Corridor Nord à travers la réhabilitation de la route Le Cap / Dajabon a pu faire l'objet d'un financement à partir des ressources réorientés du 7ème et 8ème FED et du programme indicatif régional. Il s'agit d'un programme ambitieux qui concrétise l'objectif prioritaire soutenu avec continuité par l'aide communautaire, de développer la coopération binationale entre la République d'Haïti et la République dominicaine.
 - a) **Réhabilitation Route Nationale 6, reliant la seconde ville du pays, Cap haïtien, à la ville frontalière de Ouanaminthe -avec la République Dominicaine (40,7M€) :**

Travaux en période de croisière. L'entreprise de construction et la mission de supervision réalisent des prestations de qualité, dans les délais requis. Au 30/12/07, plus de la moitié des travaux physiques réalisés, avec un taux d'exécution financier de 62%. Des actes de vandalisme dirigés à l'équipement de l'entreprise, par cause de la tracée de la route, ont conduit à la suspension des travaux pendant presque 3 semaines fin de Novembre, mais l'intervention gouvernementale a permis de régler les problèmes et reprendre les travaux.

- b) Avenant en cours de préparation pour financer le revêtement de la route en béton bitumineux (**4,5 M€** sur le RAC de la convention régionale).
 - c) Une autre composante de la CF consiste en un appui à l'entretien routier. Le contrat de subvention au Fonds d'Entretien Routier s'est terminé en mai 2007, permettant de financer deux séries de petits contrats d'entretien sur des routes secondaires et tertiaires. Un devis-programme est par ailleurs en cours de préparation pour la mise en place d'actions prioritaires en matière d'entretien routier : campagne nationale de comptage et de pesage, inventaire routier sur des départements pilote, actualisation des spécifications de construction et cadre réglementaire en matière de charge à l'essieu.
- **9 ACP HA 17 – PRG - Programme de réhabilitation de la ville de Gonaïves**
 - a) la CF prévoit un volet santé (subvention de **2 M€** avec l'ONG Pharmaciens Sans Frontières), une trentaine de microprojets agricoles et semi-urbains, la rectification partielle du fleuve adjacent pour parer aux risques d'inondation, et
 - b) un macro projet pour un système d'adduction d'eau potable (**5 M€** environ, après avenant 04/07 de **2 M€**) afin d'alimenter la troisième ville du pays, dont les infrastructures ont été particulièrement sinistrée depuis le cyclone de 2004.
 - **8 ACP HA 51 - PMR – Programme de Micro Réalisations** : également en régime de croisière (échéance prévue en 06/08) après l'AP lancé en 05/07, le programme aura financé quelque 50 microprojets et contribué, comme le soulignait la dernière mission de monitoring, au renforcement du tissu associatif national.
 - **Facilité Eau UE-ACP** : 6 contrats de subvention pour l'adduction et la distribution d'eau potable sont en cours d'exécution. Ils portent sur un montant de **7,1 M€**, soit 75% du montant total des projets cofinancés par les ONG. Au 30 juin 2007 **1,9 M€** avaient été payés comme préfinancement de la première année de mise en œuvre, soit 26% du montant des contrats de subvention.

1.2.3 Développement rural

- **8 ACP HA 06 PDR - Programme de Développement Rural Centre et Sud (21.5 M€)** est arrivé à la fin de sa période d'exécution. La Délégation avait désengagé les ressources inutilisées (1.750.000 €), selon ses prévisions et avec l'accord de l'ON. Les actions en cours pendant l'année 2007 ont été correctement achevées. L'évaluation finale est prévue pour le premier semestre du 2008.
- **9 ACP HA 13 – PITDD – Programme d'Informations Territoriales pour le Développement Durable 7 M€** : La création du Centre National de l'Information Géo-Spatiale (CNIGS) à partir de l'ancienne unité du projet Réalisation et Diffusion d'Ortophotoplans (8 ACP HA 46) a permis l'acquisition à niveau institutionnel des

investissements dans le secteur et l'amélioration du système national d'information géographique, parmi les plus avancés à niveau de la Caraïbe. La consolidation de la production à niveau central avance en phase avec le renforcement de SIG sectoriels dans les Ministères techniques (Agriculture, Environnement, Travaux Publiques, Collectivités Territoriales).

Les retards initiaux liés à la construction du nouveau bâtiment pour le CNIGS sont résolus grâce à l'accord entre les institutions concernées sur l'acquisition d'un nouveau terrain pour le Centre National d'Informations Géo-Spatiales. La mise en place des activités thématiques avance également.

- **Programme Environnemental Transfrontalier Haïti - République Dominicaine (2.5 M€)** est rentré dans sa phase opérationnelle.

Malgré le retard dans l'approbation des devis de démarrage (250.000 €), les relations étroites de collaboration entre les deux équipes nationales assurent la possibilité d'un avancement rapide dans la mise en œuvre du programme. L'attribution du contrat d'AT (environ 200,000 €) est prévue pour le premier trimestre 2008.

- **9 ACP HA 18 - Programme de la gestion locale du risque (6 M€)** - convention signée 1^{er} semestre 2006. Le suivi de micro actions continue de manière régulière. Des difficultés d'harmonisation se sont fait sentir, notamment parmi les opérateurs moins performants qui pourtant pourraient bénéficier des échanges avec les plus avancés. L'évaluation à mi-parcours est prévue pour 2008.

1.2.4 Socio-économique

- Instrument Sécurité alimentaire
 - a) **Aide indirecte** : avec l'approbation des dernières subventions fin 2007 (1.5 M€) fonds entièrement engagés.
 - b) **Aide directe (CF 2005)**, 2 actions en soutien du renforcement des capacités d'analyse des institutions sélectionnées:
 - 1) consolidation de l'observatoire ONSA (330.000 €) exécuté par la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA)
 - 2) l'observatoire des études des échanges transfrontaliers LARHEDO (270.000 €)
 - c) **FAO – Le Projet de Recensement Agricole (3 M€) suit les prévisions**
- La programmation des fonds alloués à Haïti dans le contexte de la composante LRRD de la ligne thématique de sécurité alimentaire est en cours
- **9 ACP RPR 64 - Programme tous ACP pour les produits agricoles de base** : Pour les activités sur les filières d'exportation, il faut signaler l'inclusion d'Haïti parmi les pays éligibles

- **Le Programme STABEX (reliquats disponible 1,65 M€)** : Les actions financées visent la diversification agricole (développement des filières fruit dans les zones de production traditionnelles, et le renforcement des capacités des structures publiques de suivi des filières d'exportation.- 3 propositions pour un montant global de **500.000 €** - en phase de mise à point finale
- **9 ACP HA 12 – PRIMA – Programme de renforcement intégré du milieu des affaires** : Plusieurs PME et Organisations Intermédiaires locales ont bénéficié de plus de 30 contrats de subvention actuellement en cours d'exécution. L'évaluation à mi-parcours récemment finalisée fait constat de que ce programme repose sur une hypothèse de départ qui se révèle fautive : « *Le contexte macro-économique et l'environnement des affaires seront favorables au développement des affaires* ». L'évaluateur reconnaît les capacités d'innovation et de travail de l'UGP et fait des recommandations réalistes pour achever au mieux le programme. L'ensemble des fonds disponibles ont été engagés avant la date N+3 (12/07). Des efforts de décaissement doivent être faits pour atteindre la date de fin de mise en œuvre, troisième trimestre 2009, sans reliquats.

1.2.5 Education

- **9 ACP HA 20 - Programme formation professionnelle** - CF signée en juin 2006. CC avec la BID signée au premier semestre 2007. Les activités qui avaient débuté sur les financements propres de la BID se poursuivent sans problèmes.
- **8 ACP HA 39 – PARQE – Programme d'appui à la qualité de l'éducation de base (28 millions €)** : est arrivé à son terme le 31/08/2007. Evaluation finale prévue pour 2008. Ce projet innovant a eu un effet très structurant sur l'ensemble du système éducatif Haïtien, mais a rencontré des difficultés de mise en œuvre liées aux capacités d'absorption du pays. Le prolongement du programme recommandé par l'évaluation à mi-parcours, ne pouvant se poursuivre dans le cadre d'un avenant, elle fait l'objet d'un nouveau programme PARQE II. Le Maître d'Œuvre a accepté que seulement **2 M€** soient dégagés du programme pour être engagés dans le PARQE II. Ce montant était sous estimé et environ **2 M€** supplémentaires n'ont pas été dépensés et sont perdus pour le Pays.
- **9 ACP HA 34 - PARQE II – Programme d'appui à la qualité de l'éducation de base (14 M€)** : La convention de financement pour ce programme a été signée le 20/11/2007, elle prévoit une durée de 3 ans. Ce programme vise à renforcer les acquis du programme PARQE (qui ne pouvait plus être prolongé), pour une meilleure intégration du nouveau programme au sein des structures du Ministère de l'Education.

1.2.6 Gouvernance

- **Projet d'Appui au BON (3.5 M€)** : suite à l'étude sur le fonctionnement du BON la CF a été signée en juin. Programme financé sur reliquats 7^{ème} & 8^{ème} FED, débutera 2nd semestre 2008.
- **9 ACP HA 10 – TCF – La Facilité de Coopération Technique** est restée longtemps sous utilisée c'est pourquoi **1 M€** ont été dégagés de la CF. Conformément aux prévisions

de la délégation, une accélération des engagements pour rattraper le retard avant la fin de la période N+3 (mai 2007) a été initiée et la totalité des fonds de la TCF sont en cours d'utilisation pour des études et des appuis techniques spécifiques.

- **9 ACP HA 31–TCF II – La Facilité de Coopération Technique II (2 M€)** est l'instrument d'accompagnement essentiel pour l'instruction des programmes financés par le 10^{ème} FED, pour l'appui au renforcement des capacités de l'Administration du pays, ainsi que pour la mise en place des instruments de suivi du DSNCRP dont la version finale a été transmise par les autorités haïtiennes en décembre 2007.
- **9 ACP HA 01 – Le programme FNUAP de Recensement de la Population** a pris fin le 31/12/2007. Avant sa clôture la présentation des résultats du recensement a été l'occasion d'une manifestation bien médiatisée.
- **9 ACP HA 14 – Programme d'Appui aux Elections (10 M€)** et,
- **9 ACP HA 16 – Programme d'Appui Additionnel aux Elections (8 M€)** : a été exécuté par le PNUD et a représenté une contribution décisive au succès des scrutins présidentiel, législatif et locale de 2006. Le cycle électoral en Haïti devait entrer en automne 2007 dans sa dernière phase (avec la tenue des Élections dites « indirects » et des élections partielles du Sénat), mais les échéances n'ont pas été honorées et le Conseil Électoral provisoire (CEP) a été remplacé pour un nouveau conseil. Ces élections devaient avoir lieu en 2008. USA et Canada ont renouvelé leurs intentions de financement (4 M\$ chacun) qui s'ajoutent à une disponibilité résiduelle chez le PNUD d'environ 1.0 M\$. La CE est également sollicitée et un nouveau financement est en préparation à partir des ressources de l'instrument de stabilité (3 M€) devant permettre de contribuer à la tenue des nouvelles élections sénatoriales ainsi qu'à leur observation par des organisations locales de la société civile.

Une augmentation de plafond financier de 8 à 12M€ avait fait l'objet d'une requête et d'un avenant. Finalement ces montants additionnels n'ont pas été nécessaires pour finaliser le processus électoral et les 4 M€ ont été dégagés. Les 2 programmes sont en voie de clôture.

- **9 ACP HA 23 – Programme d'Appui au Secteur de la Justice (3 M€)** cofinancé avec le Canada (et ayant l'Organisation Internationale de la Francophonie –AIF- comme agence exécutive) est à sa dernière année d'exécution. Le retard dans la mise en place du cadre législatif sur la Réforme de la Justice (3 lois clés n'ont été promulgués qu'en novembre 2007) ont handicapé la mise en œuvre du programme qui est actuellement au stade de démarrage. La Convention de subvention avec l'AIF prenant fin en octobre 2008, les partenaires financières (CE et Canada) ont reçu une requête de prorogation jusqu'à septembre 2009.

Les éléments du programme restent cohérents avec la réforme et globalement la délégation est satisfaite de l'engagement de l'OIF. Il sera nécessaire néanmoins de suivre pas à pas l'avancement du programme et d'y intervenir conjointement (DEL et Canada) pour que les points de blocage soient progressivement levés.

1.2.7 Lignes Budgétaires

Concernant les lignes budgétaires les paiements réalisés en 2007 totalisent 14.140.033 euros, en nette augmentation par rapport à 2006 (6.424.347 euros)

- **IEDDH – Initiative Européenne Droits de l'Homme** : Suite à l'appel à proposition IEDDH Microprojets-Haiti 124831, 7 projets ont été signés au cours du dernier trimestre 2007 pour un montant total de 451.140, 92 € et sont actuellement en phase de démarrage. Ainsi, vingt-six (26) projets sont actuellement en cours de mise en œuvre sur la ligne droits de l'homme (microprojets et macroprojets) dont douze (12) sont en voie de clôture.
- **Ligne Coopération Décentralisée** : Dix-sept (17) projets sont actuellement en cours sur cette ligne pour un total de 1.499.775,54 € dont 9 sont en phase de clôture.
- **Ligne cofinancement ONG** - Cinq (5) contrats ont été signés en 2007 sur la ligne pour un montant total de 2.766.373 € dans les domaines de la formation, l'éducation, les droits de l'enfant et le développement rural. Ces nouveaux projets en phase de démarrage portent à quinze (15) les projets en cours sur cette ligne budgétaire.

1.2.8 Autres instruments

- **L'Instrument de Stabilité (IfS) - Décision CE IfS/2007/12 (3 M€)**, du novembre 2007 pour le Programme de renforcement de la stabilité en Haïti portant sur la réhabilitation du quartier de Martissant à Port-au-Prince. L'enveloppe a été partagée entre 3 partenaires de la société civile: 1 ONG haïtienne et 2 ONG internationales. Ces 3 contrats sont en cours de contractualisation pour une durée de 18 mois.
- **Sur les reliquats de l'enveloppe B "régionalisée" du 9^e FED régional, 5 M€ ont été réservés pour Haïti:**
 - a) **Standby Facility – 9^{ème} FED Régional (2 M€)** sont destinés au Programme de Réhabilitation du Quartier Martissant - en complément des 3 M€ mobilisés, fin 2007, avec l'Instrument de Stabilité (IfS);
 - b) **Programme de Réhabilitation post Noël (3 M€).**

Ces deux projets sont en cours d'instruction et feront l'objet d'une FA soumise à AIDCO pour accord, en février 2008

1.3 Cohérence des Politiques pour le Développement (CPD)

Des domaines politiques de l'UE reflétés directement dans les interventions de l'aide communautaire en République d'Haïti ont été liés principalement aux secteurs suivants (focaux et non-focaux).

Le transport

La modernisation du système routier a mobilisé une part importante des disponibilités de 2007, en vue de l'imminence reprise par le 10^{ème} FED du secteur des transports comme secteur focal de la coopération européenne à venir et en réponse aux demandes explicites du

Gouvernement haïtien de doter le pays d'un couloir déterminant pour le désenclavement du territoire.

Les actions de la coopération en matière de transport ne se sont pas limitées seulement à la réhabilitation de différents axes ou à la consolidation de chaussées et revêtements, mais également à un appui à l'entretien routier. Le contrat de subvention au Fonds d'Entretien Routier s'est terminé en mai 2007, permettant de financer deux séries de petits contrats d'entretien sur des routes secondaires et tertiaires. Un devis-programme est par ailleurs en cours de préparation pour la mise en place d'actions prioritaires en matière d'entretien routier.

Energie

La CE intervient de manière ponctuelle dans le secteur énergie avec des actions qui s'inscrivent dans le cadre du support et de la complémentarité avec d'autres bailleurs de fonds plus actifs dans ce domaine.

En ce moment, on appuie la modernisation de l'entreprise publique Electricité d'Haïti (EDH). Elle a financé l'inventaire des Immobilisations Techniques d'EDH (fonds fiduciaire géré par la BM et financé par l'UE) et les activités ont été conclues vers la fin 2007.

Le PRPC a également financé un projet de prospection des vents sur trois sites. Le contrat de services a été signé, et les équipements de mesure importés sont en cours de dédouanement.

Environnement

Face aux nombreuses catastrophes naturelles du pays, la coopération européenne commence progressivement à s'investir dans l'appui au développement d'une politique de longue durée par l'Administration haïtienne en matière de protection de l'environnement ainsi qu'en gestion de risques. Le lancement du programme de « renforcement des capacités locales de gestion du risque » qui a pu capitaliser sur les DIPECHO (Disaster Preparedness ECHO) mis en œuvre par des ONG européennes en Haïti (environ 1.5 M€ chaque année) a été bien reçu par l'Administration. D'autres actions portant également des volets sur l'environnement de façon sectorielle ou transversale, sont le Programme Environnemental Transfrontalier Haïti - République Dominicaine (2.5 M€), et le Programme d'Informations Territoriales pour le Développement Durable (7 M€) qui à côté du Système National d'Information Géographique (SIG), consolide la production à niveau sectoriel au Ministère de l'Environnement (parmi autres). Aussi, certains projets d'urgence, notamment sur la ville de Gonaïves, ont pu bénéficier, dans le cadre du lien entre la réhabilitation et le développement (LRRD), de financements sur le FED, d'actions environnementales.

Commerce

Comme le prévoit l'Accord de Cotonou, la politique commerciale est pleinement intégrée dans la stratégie de coopération de l'Union Européenne, notamment par un appui prévu et destiné à favoriser l'utilisation par Haïti des opportunités offertes par l'initiative "Tout Sauf les Armes". La stratégie communautaire prend également une dimension régionale, dans la perspective des accords de partenariats économique (APE). Les ressources du PIN sont utilisées en complément des ressources régionales et d'autres lignes budgétaires.

1.4 Stratégie UE pour les Caraïbes

Par ses projets en cours et en préparation, la Commission Européenne est intervenue activement dans la restauration de l'Etat de Droit et la promotion d'une meilleure gouvernance politique (ses programmes d'appui au processus électoral ; la réforme de la justice; les missions EUNIDA pour les diagnostic institutionnel, et à travers ses lignes budgétaires qui soutiennent les initiatives de la société civile) reflétant un des éléments clé de la Stratégie UE pour les Caraïbes, contribution à la stabilisation du pays.

Egalement, les efforts de la Commission en coordination avec le Gouvernement d'Haïti et les partenaires de la société civile pour renforcer la coopération subrégionale (programme binational avec la République dominicaine), notamment pendant le processus de négociation des APE reprend une des priorités de cette stratégie.

1.5 Coordination des bailleurs et harmonisation

Le Gouvernement a revu son dispositif de coordination/concertation avec les Partenaires au développement. Cette coordination est organisée à travers « l'exécutif group » qui est son principal interlocuteur et qui regroupe 9 des principaux bailleurs. La délégation est membre de ce groupe auquel se sont récemment jointes l'Espagne et la France.

Les réunions des tables sectorielles, très actives dans le cadre du CCI, s'étaient progressivement espacées hormis pour le secteur éducation, mais fin 2007, le travail de coordination commence à donner ses fruits. Le groupe des principaux bailleurs élargi se réunit avec régularité toutes les deux semaines et la DCE a pris l'initiative de la coordination de la table « travaux publics » récemment réactivée sous l'impulsion de la délégation ainsi que le rôle de Chef de File pour le groupe informel de coordination sur la Décentralisation en vue d'établir une table sectorielle au cours de l'année prochaine.

Plusieurs programmes en cours ou à l'instruction ont été définis en coopération et en complémentarité avec d'autres bailleurs : élections (PNUD, Canada, USA), justice (Canada, France), prévention des risques et désastres (BID, PNUD et Banque Mondiale), réhabilitation de la ville de Gonaïves (Canada et USA), programme de développement rural (Allemagne, BID), programme de réhabilitation post-crise (BID, Banque Mondiale).

Quant à l'application des principes d'alignement et harmonisation de la Déclaration de Paris dans les activités européennes de coopération, un important effort d'alignement de l'UE sur les priorités nationales a été fait puisqu'environ 84% de l'aide pour l'année civile 2007 est destinée au secteur public. De même, on constate que le renforcement des capacités nationales s'est fait de manière coordonnée avec les autorités locales puisque la coopération technique y était destinée à 75%. Par contre, on dénote comme carence importante sur le plan de l'alignement, le faible poids de l'aide budgétaire (19,6% de l'APD totale) et l'utilisation d'un nombre significatif (4) d'unités parallèles de mise en œuvre des programmes et projets. Ce qui, comme on le sait, nuit à l'amélioration des capacités nationales de planification, de mise œuvre et de reddition de comptes.

La coordination intra-communautaire est assurée par un dialogue ouvert et régulier entre les trois Etats Membres présents en Haïti (FR, ES, GER) et la Commission Européenne. Le cadre de la programmation conjointe, initiée lors d'une mission commune en novembre 2006, a permis de renforcer la complémentarité réciproque.

Les discussions sur l'efficacité de l'aide en Haïti ont progressé au cours de l'année dernière, avec les efforts faits du côté du gouvernement et également des bailleurs de fonds. Par ailleurs, Haïti a été identifiée (parmi 10 autres pays) pour servir comme 'étude de cas' pour la mise en œuvre des principes pour l'engagement international dans les Etats fragiles et dans les situations précaires. L'OCDE a nommé le Canada pour appuyer le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) dans la mise en œuvre de ces principes.

L'imminence du lancement du Document Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) présentait aussi une occasion de revisiter la coordination sectorielle et de renouveler les efforts du G10 d'atteindre une vraie coordination sectorielle basée sur les principes de la Déclaration de Paris et surtout la gestion axée sur les résultats, pour le suivi et l'évaluation.

Cependant, l'élaboration du DSNCRP, présenté fin 2007, n'a impliqué que faiblement les partenaires de la SC et les ANE. La Commission a apporté un appui spécifique sous forme d'assistance technique ponctuelle pour la question essentielle des indicateurs.

Toutefois, les ANE sont régulièrement consultés par la DCE, notamment dans le cadre de la programmation du 10ème FED qui en coordination avec l'ON vient de faire l'objet d'une présentation officielle aux ANE. Ils bénéficient d'un appui financier particulier de la CE pour mieux s'organiser et mieux jouer leur rôle.

Dans le cadre de la mission de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation d'Haïti (MINUSTAH) les réunions périodiques du Core Groupe se poursuivent pour informer le corps diplomatique de l'évolution de la mission. La CE continue d'être associée à ces réunions.

1.6 Dialogue dans le pays avec l'ON et les ANE, les autorités locales et les Parlements nationaux

Le dialogue avec l'ON est devenu très fructueux grâce à l'expérience et la stabilité de tout son équipe. Le travail entre la DCE et le BON progresse simultanément de manière officielle et par voie des réunions et communications constantes entre les responsables / chargés des programmes de chaque bureau. La participation conjointe au plusieurs Comités de Pilotage, des projets en cours et en missions sur le terrain provoque également une étroite collaboration.

L'ON est permanentement disposé à partager avec la DCE la vision de l'Administration haïtienne sur les priorités et les besoins dans la coopération et de ce fait une collaboration très « réactive » est en place à tout moment. L'élaboration de la programmation du 10ème FED a compté avec l'incalculable contribution de toute l'équipe du début à la fin. Le rapport conjoint a été élaboré en bonne concertation entre le BON et la délégation et il a été discuté avec les Etats Membres et partagé avec la Société Civile.

Le Dialogue avec les ANE

Les nombreuses organisations de la Société civile haïtienne accomplissent un travail remarquable à petite échelle, notamment en matière d'éducation, de droits des enfants, d'appui aux rapatriés et déplacés, aux paysans, aux petits producteurs informels, etc.

Cependant, la multitude d'organisations dont l'action est loin d'être coordonnée provoque une confusion totale et le contenu des actions entreprises par celles-ci échappe totalement à la maîtrise du Gouvernement.

La prééminence dont la société civile haïtienne jouit grâce à sa forte présence sur le terrain et sa bonne connaissance du milieu est affaiblie par sa tendance à une vision stratégique réduite et une prédominance d'actions ponctuelles et conjoncturelles liées à une certaine faiblesse institutionnelle (voire parfois un manque de professionnalisme et de suivi de ces actions). A ce titre, les ONG sont perçues comme des organisations flexibles, menant des actions de proximité avec les populations locales, c'est-à-dire des organisations aptes à entreprendre des opérations d'aide adaptées aux besoins des populations marginales.

Des études portant sur la teneur de la société civile haïtienne font état de faiblesses importantes de ces organisations, malgré leur fort engagement à se mobiliser pour une participation effective à la définition des politiques de développement et leur volonté de s'investir pour le changement. La plus part des carences soulignées portent sur certaines tendances à la gouvernance autocratique et personnalisée, une concentration importante dans la capitale et une faiblesse au niveau de la concertation et du réseautage dû à un manque de confiance réciproque ainsi qu'une forte dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure.

Par ailleurs, la Constitution haïtienne de 1987 offre un cadre général très favorable aux ANE haïtiens notamment l'article traitant de la liberté de réunion et d'association, et le chapitre traitant des Collectivités territoriales et de la Décentralisation. L'environnement juridique se traduit toutefois difficilement en nouvelles lois ce qui entrave leur régulation ainsi que leurs interactions avec les institutions étatiques créés par la Constitution de 1987.

Dans la perspective d'un renforcement de partenariat structuré, la programmation du 10^{ème} FED a pris en compte la nécessité de procéder à une étude des ANE à même de fournir un panorama plus complète des institutions, organisations de base, organismes, entreprises et des réseaux existant avec lesquels on doit développer un dialogue et des réflexions devant amener à l'instruction d'un programme d'appui.

Le Dialogue avec les autorités locales est un des plus complexes à structurer, faute d'une politique gouvernementale sur la Décentralisation. Les dernières élections locales ont mis en place une partie des structures et les interlocuteurs légitimes, les maires, mais la Constitution haïtienne prévoit une administration municipale assez complexe qui n'est pas encore en place. Aussi, la lenteur prise par la réforme de l'Administration de l'Etat notamment dans son volet déconcentration laisse les administrations locales avec des ressources insuffisantes. La Délégation a commencé à établir des rapports plus structurants à partir de l'organisation de la Conférence Mondiale des maires en Novembre 2007 à laquelle elle a contribué financièrement. Dans le cadre de la programmation du 10^{ème} FED qui consacre des ressources importantes à l'accompagnement d'une politique de la décentralisation (2^{ème} secteur focal, Gouvernance), le dialogue avec les élus locaux, les associations des CASEC et ASEC et les ONG engagés en projets d'appui au développement local est devenu plus régulier.

Le Dialogue avec le parlement. La DCE n'a pas connaissance de la proposition de texte du RAC que le gouvernement a soumis au Parlement, en tant que document séparé ou faisant partie de son propre *reporting* dans le cadre du cycle budgétaire annuel. Cependant, les bailleurs de fonds ont structuré une table de coordination avec le Parlement qui devient de plus en plus performante et à laquelle la Commission a été invitée à se joindre. Le groupe se

réunit régulièrement avec les Présidents des deux chambres et plusieurs mécanismes sont déjà en place, dont un secrétariat pour coordonner l'aide internationale pour l'appui au renforcement de l'institution. Le rapport produit par la mission EUNIDA au Parlement est devenu un des instruments de base de ce travail de coordination.

1.7 Conclusions

- L'année 2007 s'est ouverte sur des progrès considérables vers la restauration des institutions de l'Etat. Malgré la persistance des problèmes d'insécurité, la lenteur de la reprise économique, le fonctionnement difficile des institutions ainsi que l'impact de la saison cyclonique, le pays demeure calme et poursuit les efforts pour la stabilité. Le chef de l'Etat continue sa politique de recherche de l'équilibre et du consensus parmi l'ensemble des forces politiques et sociales du pays et s'efforce d'assurer le retour d'Haïti au sein de la communauté internationale. Le renouvellement et l'extension du mandat la MINUSTAH accorde un nouveau terme indispensable pour poursuivre la consolidation des forces de l'ordre et d'étendre le retour de la légalité au contrôle et à la sécurisation des frontières. La situation économique reste fragile, voir préoccupante, face au renchérissement des produits de première nécessité, alors que la satisfaction des besoins essentiels de la population est toujours mal assurée. Après un long travail 'participatif', le DSNCRP a été transmis aux institutions de Breton Woods, ce qui ouvrira la voie au pays pour intégrer le processus de réduction de la dette multilatéral.
- Les activités de coopération ont été maintenues à un rythme soutenu. La totalité des ressources encore disponibles a été engagée, après que les objectifs de dégageaient aient été respectés. Les décaissements sur le FED, bien qu'inférieurs aux attentes, sont en progression de 16% (62.5 M€) par rapport au niveau atteint en 2006 et connaissent une accélération importante (14M€) pour les ressources du budget communautaire. Soulignons le degré d'application des principes d'alignement et harmonisation de la Déclaration de Paris dans les activités européennes de coopération puisqu'environ 84% de l'aide pour l'année civile 2007 est destinée au secteur public.
- Quatre (4) domaines politiques de l'UE sont reflétés directement dans les interventions de l'aide communautaire en République d'Haïti pour 2007 : Transport, Environnement, Energie et Commerce.
- Les actions communautaires qui ont repris en 2007 la Stratégie UE pour les Caraïbes se regroupent autour des projets contribuant à la stabilisation du pays et à la restauration de l'Etat de Droit, ainsi si qu'aux efforts pour le renforcement de la coopération subrégionale.